

N° 90316-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 1^{er} juillet 2022

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : un projet de délibération.

Référence : l'arrêté du 14 avril 2022 fixant la composition de la conférence régionale du sport (CRS) et de la conférence des financeurs du sport (CRF) en Nouvelle-Calédonie.

1. Société d'économie mixte (SEM) PROMOSUD – art. 21.

Mme Léa TRIPODI est désignée pour siéger au conseil d'administration de la SEM PROMOSUD, depuis le 18 juillet 2019.

L'intéressée ayant relevé un risque de conflit d'intérêt relatif au syndicat mixte des transports urbains Grand Nouméa (SMTU – CARSUD), il est proposé de la remplacer par M. Lionnel BRINON.

2. Conférence régionale du sport (CRS) et conférence régionale des financeurs du sport (CRF) en Nouvelle-Calédonie – art. 155-1 à insérer.

L'arrêté du 14 avril 2022 sus-référencé prévoit à son article 1 que la **conférence régionale du sport** de Nouvelle-Calédonie est composée, au titre du « collège des représentants des collectivités territoriales [...] », d'un représentant désigné par l'assemblée de la province Sud.

De même, l'article 2 prévoit que la **conférence des financeurs du sport** de Nouvelle-Calédonie est composée, au titre du même collège, d'un représentant désigné par l'assemblée de la province Sud.

Il est donc proposé de désigner un titulaire, ainsi qu'un suppléant (prévu au II des articles 1 et 2), pour chacune des conférences.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.